



Menuiserie  
Bovey Zweifel  
Mézières



Cartes locales, Développement  
TRANSMAY, CH  
SAI



FC Jorat-Mézières – Ch. des Grottes 2, 1083 Mézières – [www.fcjm.ch](http://www.fcjm.ch) – [fcjm@bluewin.ch](mailto:fcjm@bluewin.ch)  
**Concept de protection pour les entraînements et  
compétitions à partir du 21 août 2020**

Version n°3: 11.08.2020, reprise et adaptée à partir du modèle de l'ASF

Auteur : ASF et Comité du FC Jorat-Mézières



**Nouvelles conditions cadres qui remplacent celles du 23.06.2020**

À partir du 21 août 2020, l'organisation des entraînements et des matchs amicaux sera à nouveau autorisée - sous réserve du respect des concepts de protection spécifiques aux clubs. Dans les activités sportives qui, comme le football, nécessitent un contact physique rapproché et quasiment constant, les entraînements et les matchs doivent être organisés de manière à ce qu'ils se déroulent exclusivement en groupes définis, avec une liste de présence correspondante. Dans ce contexte, on considère qu'un contact est considéré comme rapproché lorsqu'il est prolongé (>15 minutes) ou répété avec une distance de protection inférieure à deux mètres.



Menuiserie  
**Bovey Zweifel**  
Mézières



Garde-maître, Déménagement  
**TRANSMAY, CH**  
SA



## **Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et des matchs**

### **1. S'entraîner et participer à des matchs qu'en l'absence de symptômes**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements ainsi qu'aux matchs et ne peuvent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à la maison ou être placées en isolement et discuter des procédures à suivre avec leur médecin traitant.

### **2. Garder la distance**

À l'arrivée, ainsi qu'à l'entrée des installations sportives, lors des théories, après un entraînement ou un match, à la sortie des installations - dans toutes ces situations et celles qui s'y apparentent, il faut toujours maintenir une distance de deux mètres et continuer à éviter les traditionnelles poignées de main et les applaudissements.

Le contact physique est à nouveau autorisé que lors de l'entraînement ou du match. Un minimum de 10 m<sup>2</sup> d'espace d'entraînement doit être disponible par personne. Le terrain d'entraînement ainsi que le terrain principal permettent d'accueillir plusieurs équipes simultanément tout en garantissant les 10 m<sup>2</sup> par joueur. Il est toutefois demandé que les équipes ne se mélangent pas entre elles.

De plus, un planning échelonné des entraînements est mis en place afin d'éviter une forte affluence de personnes sur une période spécifique. Il est demandé aux joueurs d'arriver à l'heure prévue du début de l'entraînement et de repartir dès la fin de l'entraînement. En outre, les joueurs suivent les sens de la circulation depuis l'entrée dans l'enceinte sportive ou lors de la sortie.

### **3. Se laver soigneusement les mains**

Se laver les mains joue un rôle crucial dans l'hygiène. Vous avez le **devoir de vous laver soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement ou le match,** de cette manière vous vous protégez et protégez votre entourage.

Du savon liquide est à disposition vers les bassins extérieurs à l'entrée du bâtiment. Il y a du stock de savon dans le local matériel.

Consignes pour les entraîneurs :

- le premier entraîneur arrivé sur le site sort le savon du local matériel
- le dernier entraîneur à finir range le savon dans le local matériel

### **4. Infrastructures**

Les vestiaires et les douches sont fermés en tout temps, les joueurs arrivent en tenue de sport au début de l'entraînement.

Lors des matchs officiels, les vestiaires sont accessibles pour se changer et pour la douche d'après-match. Une équipe à la fois est autorisée par vestiaire. Les joueurs se lavent les mains avant l'entrée et à la sortie du vestiaire. Le respect des distances selon les normes en vigueur doit être appliqué et personne ne traîne dans les vestiaires afin que les équipes suivantes puissent y accéder sans trop d'attente. Afin de garantir la sécurité de tous, les théories se font uniquement en extérieur.

L'accès au local matériel où se trouvent les ballons ainsi que le container matériel est autorisé uniquement aux entraîneurs et staff des équipes et maximum 2 personnes à la fois sont autorisées dans le local des ballons et le container matériel. Les joueurs récupéreront le matériel à l'extérieur, si nécessaire des filets pour les ballons peuvent être mis à disposition des équipes par le comité FCJM.

Les WC sont en principe fermés. En cas de besoin exceptionnel une clé est à disposition sur le tableau des clés au sein du local matériel. Le WC qui peut être utilisé se trouve sur le côté stand de tirs du bâtiment FCJM. A l'intérieur de ce WC, un dispositif de désinfection est disponible pour les utilisateurs.

### **5. Limiter le nombre de personnes présentes**

Lors des entraînements, seuls les joueurs, entraîneurs, staff des équipes et membres du comité peuvent être présents dans l'enceinte sportive, soit dès le début de la zone engazonnée après le parking. Les parents/accompagnants attendent sur le parking en respectant les distanciations sociales.



Menuiserie  
Bovey Zweifel  
Mézières



Garde-mobilier, Déménagement  
TRANSMAÏ, CH  
SA



Les matchs sont autorisés avec les conditions suivantes :

- demande de match à faire au responsable COVID du club pour accord
- réservation du terrain auprès de la convocatrice du club pour gestion de l'annonce du match
- **vestiaires accessibles uniquement pour les matchs officiels**
- l'entraîneur de l'équipe du FCJM est responsable de la liste exhaustive de toutes les personnes présentes (joueurs, entraîneurs, arbitre, spectateurs, etc.). L'entraîneur FCJM se coordonne avec l'entraîneur de l'équipe adverse afin d'avoir une liste exhaustive au plus tard à la fin du match.

#### 6. Tenir des listes de présence

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter la recherche de contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes pour chaque séance d'entraînement (joueurs, entraîneurs, staff) et match (joueurs, entraîneurs, staff et spectateurs).

Ainsi, après chaque entraînement ou match, l'entraîneur remet une liste de présence Excel contenant le nom, le prénom et le numéro de téléphone de chaque participant à [ian.mann@sas.ch](mailto:ian.mann@sas.ch)

**La liste doit être transmise dès la fin de l'entraînement, au plus tard le lendemain à 12h00.**

#### 7. Désignation du délégué au coronavirus du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements et/ou les matchs amicaux doit nommer un ou plusieurs délégués au coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements en vigueur soient respectés. Au sein de notre club, il s'agit de Ian Mann (suppléant : Lionel Muriset). Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement

Personne responsable : Ian Mann Tél. 079 776 43 23, [ian.mann@sas.ch](mailto:ian.mann@sas.ch)

(Suppléant : Lionel Muriset Tél. 079 354 21 22, [lionel.m@bluewin.ch](mailto:lionel.m@bluewin.ch))

#### 8. Dispositions particulières ou principales

En cas d'ouverture de la buvette, les exigences sanitaires relatives à son exploitation seront respectées en tout temps.

Les joueurs arrivent dans l'enceinte sportive directement en tenue lors des entraînements.

Ils se lavent obligatoirement les mains à leur arrivée et à leur départ.

Aucune gourde ne sera mise à disposition par les entraîneurs, les joueurs peuvent en prendre une avec eux qui sera distinguable par son propriétaire.

Aucun échange de chasubles n'a lieu durant l'entraînement.

#### 9. Communication

Chaque entraîneur est responsable de communiquer le plan de protection et ses exigences à son équipe (joueurs, parents, staff, etc.).

Le comité FCJM se chargera au fur et à mesure d'adapter les exigences selon les évolutions sanitaires. Les évolutions seront communiquées aux entraîneurs qui se chargeront de transmettre les informations à son équipe (joueurs, parents, staff, etc.).

#### 10. Responsabilité

**Il est demandé à chaque membre du club de mettre en œuvre les exigences de ce plan et principalement aux entraîneurs de les expliquer et si nécessaire les répéter.**

**Les membres du comité veilleront à l'application de ce plan de protection.**